Syndicat cftc
UD Haut-Rhin

66, rue Thierstein
68200 MULHOUSE
Téléphone : 03 89 60 70 80
Courriel : formation@cftc68.fr

Les formations sont dispensées à l'UD CFTC sauf mention contraire

PROGRAMME DE FORMATION 2024

Ce plan de formations peut faire l'objet de mises à jour, renseignez-vous auprès du secrétariat de l'UD.

Thèmes	Dates et Durée	Public ciblé et pré requis
Formation initiale CFTC Connaître la CFTC et ses services, ainsi que les différents mandats.	Durée 3 jours **13-15 mars 2024** **13-15 mai 2024 (Colmar)** **23-25 septembre 2024**	* Militant débutant ou futur militant * Formation transversale indispensable pour accéder aux autres formations thématiques
CSE : **Formation de base** (entreprises de + de 50 salariés)	Durée 3 jours **25-27 mars 2024** **7-9 octobre 2024**	Pour les élus titulaires, suppléants, RS au CSE et futurs élus. Comprendre les missions et le fonctionnement du CSE
Réclamations et défense des salariés	Durée 3 jours **3-5 juin 2024**	Ouverte à tous les élus CSE (y compris entreprises de moins de 50 salariés)
Santé sécurité conditions de travail (SSCT)	Durée 3 jours **8-10 avril 2024** **2-4 octobre 2024**	Formation à la charge de l'employeur Ouverte à tous les **membres élus du CSE** et de la CSSCT (y compris entreprises de moins de 50 salariés)
CSE Economique (art. L2315-63 CT)	Durée 5 jours **17-21 juin 2024**	Pour les **élus titulaires du CSE entreprise de plus de 50 salariés** (Formation à la charge du CSE)
DS RSS	Durée 3 jours **15-17 avril 2024** **12-14 novembre 2024**	Avoir suivi la FIME Être DS ou RSS ou le devenir prochainement
Développer sa section	Durée 3 jours **20-22 novembre 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat
Santé au travail : **Prévention des TMS (Troubles Musculo-squelettiques)**	Durée 3 jours **27-29 mai 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat
Arbre des causes	Durée 2 jours **7-8 novembre 2024**	Avoir suivi **la formation CSE SSCT** (ou CHSCT)
Risques Psycho-Sociaux	Durée 3 jours **15-17 mai 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat
Handicap – Inaptitude et maintien dans l'emploi	Durée 2 jours **10-11 octobre 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat
Droit Local – Régime Local	Durée 2 jours **11-12 avril 2024** **30 sept-1er oct. 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat

Formation FPC : Les outils pour une formation professionnelle continue tout au long de la vie active	Durée 2 jours **24-25 juin 2024**	Avoir suivi la FIME
Communication **Gestion des conflits**	Durée 2 jours **18-19 avril 2024** **17-18 octobre 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat Les formations « prise de parole » et « gestion des conflits » ne peuvent être effectuées la même année
Prise de parole en public	Durée 2 jours **11-12 mars 2024** **28-29 novembre 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat
Communication écrite	Durée 2 jours **2-3 avril 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat Ordinateur nécessaire
Communication numérique	Durée 2 jours **14-15 octobre 2024**	Avoir suivi la FIME et avoir un mandat Être ouvert à l'utilisation des réseaux sociaux. Ordinateur nécessaire.
Matinées Marc Labrosse : Réunions thématiques d'information des militants en fonction de l'actualité et des besoins.	Durée ½ journée : de 9H à 12H **Les vendredis 23 février, 5 avril, 14 juin, 20 septembre et 15 novembre 2024**	

A SAVOIR

Adresse mail pour toute correspondance liée à la formation (inscription, demande d'information, annulation etc…) : formation@cftc68.fr

Votre inscription à une formation doit être transmise après en avoir informé votre Délégué Syndical en utilisant le formulaire adéquat, afin d'éviter toute contestation, une inscription par mail est souhaitable.
Si vous n'avez pas reçu de confirmation 6 semaines avant la formation, vérifiez votre inscription auprès du secrétariat.

Toutes les formations sont susceptibles d'être décalées, nous ne sommes pas à l'abri de l'empêchement d'un intervenant, de l'actualité, de problème d'intendance ou d'autres aléas.

Par ailleurs en cas d'un nombre trop important de candidats à une formation, la priorité sera donnée, selon l'ordre des demandes et des critères habituels (selon besoins et taille des sections, objectifs de développement, etc…) par les responsables de l'U.D. Nous vous rappelons qu'une même section ne peut envoyer plus de 2 stagiaires à la même formation.

La demande de congé sera envoyée directement à votre employeur et vous en recevrez une copie.

La demande de congé formation doit être présentée à l'employeur par l'intéressé au moins 30 jours à l'avance. Chaque salarié a droit à 12 jours par an voire 18 jours pour les personnes exerçant des responsabilités syndicales (art L 2145-1).

Les frais de déplacements ne seront payés que pour la partie dépassant le trajet habituel domicile lieu de travail, le co-voiturage étant largement encouragé.

Votre employeur a l'obligation de vous maintenir l'intégralité de votre salaire.